



Liste des délibérations examinées en séance du conseil municipal réuni le :

Le 16 octobre 2024

N° délibération	Libellé	Vote
2024-25	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	Unanimité
2024-26	Création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe	Unanimité
2024-27	Autorisation donnée au maire de signer l'avenant de la convention de mise à disposition des toilettes extérieurs avec la RATP	Unanimité
2024-28	Bons d'achat attribués aux lauréats reçus aux examens du brevet des collèges et du baccalauréat	Unanimité
2024-29	Procédure de mise à la réforme des biens communaux	Unanimité
2024-30	Autorisation donnée au maire de signer la vente des parcelles D588 5 rue de l'orme et D832 rue hamelin (ancien café et ancienne épicerie)	Unanimité
2024-31	Vote de la subvention 2024 à l'association territoires zéro chomeur longue durée Bouffemont Attainville Moisselles	Majorité 16 Pour 1 Abstention 0 Contre
2024-32	Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges	Unanimité
2024-33	Autorisation donnée au maire de construire un local commercial et d'un logement attenant place ganneval et de signer l'ensemble des documents nécessaires	Unanimité

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT : Liste affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine suivant la séance

Attainville le 21.09.2024
Date de publication

Le Maire



Le secrétaire de séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/25

Date de convocation : 09 octobre 2024
Date d'affichage : 09 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
PRESENTS : 12 VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 octobre 2024 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

M CITERNE Yves

Etaient présents, Mme SCALZOLARO Lina, M MACCAGNAN Valerio Mme LOPES Emmanuelle,
M DOUBLEMART Stéphane, Mme SALMON Catherine Mme CORNU Marie-Laure
M PRODANOVITCH Luc M DELPRETE Hervé, M ALAIMO Stéphane , Mme JENEVEIN Sophie,
Mme JARRIGE Carole

Etaient absents excusés :

M CUBEAU Didier a donné procuration à M MACCAGNAN Valerio
M LADREZEAU José a donné procuration à Mme LOPES Emmanuelle
M BLONTROCK François a donné procuration à M CITERNE Yves
Mme CAMPOS Elena a donné procuration à Mme SCALZOLARO Lina
Mme METHIVIER Stéphanie a donné procuration M DOUBLEMART Stéphane
M ALAN Benjamin

Secrétaire de séance : Mme SCALZOLARO Lina

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

CATEGORIE C

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO(%)
Filière administrative		
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	100%
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	100%
Filière animation		
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	100%
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	100%
Filière technique		
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	100%
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	100%
Agent de maîtrise		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
Filière médicaux sociale		
Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 2ème classe	Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 1ère classe	

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée Elegalite.com

CATEGORIE B

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO(%)
Filière administrative		
Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe	100%
Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	100%

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte les taux de promotion pour les avancements de grade

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission en sous-préfecture
le 17 octobre 2024
et de sa publication le 17 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme le 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Lina SCALZOLARO



Le Maire,
Yves CITERNE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500287-20241016-2024_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/26

Date de convocation : 09 octobre 2024
Date d'affichage : 09 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
PRESENTS : 12 VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 octobre 2024 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

M CITERNE Yves

Etaient présents, Mme SCALZOLARO Lina, M MACCAGNAN Valerio Mme LOPES Emmanuelle,
M DOUBLEMART Stéphane, Mme SALMON Catherine Mme CORNU Marie-Laure
M PRODANOVITCH Luc M DELPRETE Hervé, M ALAIMO Stéphane, Mme JENEVEIN Sophie,
Mme JARRIGE Carole

Etaient absents excusés :

M CUBEAU Didier a donné procuration à M MACCAGNAN Valerio
M LADREZEAU José a donné procuration à Mme LOPES Emmanuelle
M BLONTRUCK François a donné procuration à M CITERNE Yves
Mme CAMPOS Elena a donné procuration à Mme SCALZOLARO Lina
Mme METHIVIER Stéphanie a donné procuration M DOUBLEMART Stéphane
M ALAN Benjamin

Secrétaire de séance : Mme SCALZOLARO Lina

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
Il est par le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.
Considérant qu'un agent rempli les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade. Le grade créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Article 1 : Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01-11-2024

- Filière : Technique
- Catégorie C
- Grade Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Article 2 : La suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agoNe E.lxqalte.com

99_DE-035-213500287-20241016-2024_26-DE

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal approuve la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 1ere classe.

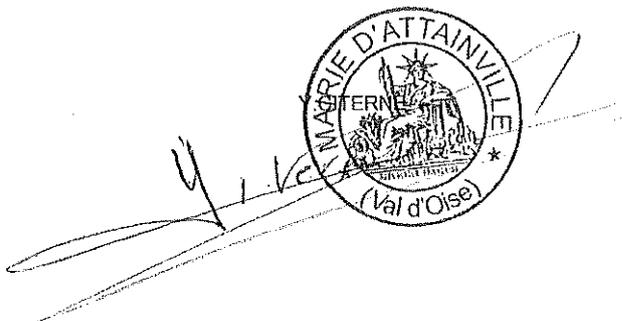
Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission en sous-préfecture
le 17 octobre 2024
et de sa publication 17 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme le 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Lina SCALZOLARO



Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agoré E.lequatre.com

99_DE-095-219500287-20241016-2024_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/27

Date de convocation : 09 octobre 2024
Date d'affichage : 09 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
PRESENTS : 12 VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 octobre 2024 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

M CITERNE Yves

Etaient présents, Mme SCALZOLARO Lina, M MACCAGNAN Valerio Mme LOPES Emmanuelle,
M DOUBLEMART Stéphane, Mme SALMON Catherine Mme CORNU Marie-Laure
M PRODANOVITCH Luc M DELPRETE Hervé, M ALAIMO Stéphane, Mme JENEVEIN Sophie,
Mme JARRIGE Carole

Etaient absents excusés :

M CUBEAU Didier a donné procuration à M MACCAGNAN Valerio
M LADREZEAU José a donné procuration à Mme LOPES Emmanuelle
M BLONTROCK François a donné procuration à M CITERNE Yves
Mme CAMPOS Elena a donné procuration à Mme SCALZOLARO Lina
Mme METHIVIER Stéphanie a donné procuration M DOUBLEMART Stéphane
M ALAN Benjamin

Secrétaire de séance : Mme SCALZOLARO Lina

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT DE LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DES TOILETTES EXTERIEURS AVEC LA RATP**

Dans le cadre du circuit de la ligne de bus n°269, la Commune d'Attainville et la RATP ont signé une convention (délibération du 09 octobre 2018) pour la mise à disposition d'installations sanitaires à titre gracieux avec la RATP

Dans le cadre de nouvelles prérogatives qui incombent à Ile de France Mobilités, autorité organisatrice des transports en Ile de France, la convention doit prévoir une clause de cession permettant à Ile de France Mobilités, de se substituer au Groupe RATP, c'est dans cet esprit et dans un souci de conformité, qu'un avenant est proposé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M Le maire à signer l'avenant avec la RATP

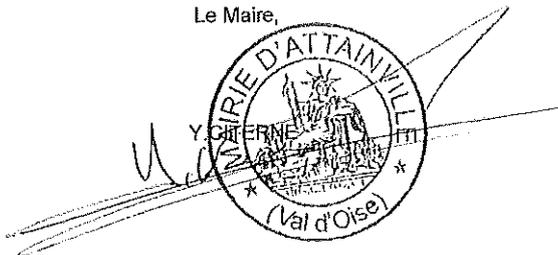
Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission en sous-préfecture
le 17 octobre 2024
et de sa publication 17 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme le 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Lina SCALZOLARO



Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500287-20241016-2024_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/28

Date de convocation : 09 octobre 2024
Date d'affichage : 09 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
PRESENTS : 12 VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 octobre 2024 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

M CITERNE Yves

Etaient présents, Mme SCALZOLARO Lina, M MACCAGNAN Valerio Mme LOPES Emmanuelle,
M DOUBLEMART Stéphane, Mme SALMON Catherine Mme CORNU Marie-Laure
M PRODANOVITCH Luc M DELPRETE Hervé, M ALAIMO Stéphane , Mme JENEVEIN Sophie,
Mme JARRIGE Carole

Etaient absents excusés :

M CUBEAU Didier a donné procuration à M MACCAGNAN Valerio
M LADREZEAU José a donné procuration à Mme LOPES Emmanuelle
M BLONTRUCK François a donné procuration à M CITERNE Yves
Mme CAMPOS Elena a donné procuration à Mme SCALZOLARO Lina
Mme METHIVIER Stéphanie a donné procuration M DOUBLEMART Stéphane
M ALAN Benjamin

Secrétaire de séance : Mme SCALZOLARO Lina

BONS D'ACHAT ATTRIBUES AUX LAUREATS RECUS AUX EXAMENS DU BREVET DES COLLEGES ET DU BACCALAUREAT

M Le Maire rappelle la volonté d'encourager les élèves reçus au Brevet des Collèges ainsi qu'au Baccalauréat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 permettant au Conseil Municipal de régler par ses délibérations les affaires de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Fixe les récompenses comme suit :

- Un bon d'achat de 50€ pour 25 élèves pour un total de 1 250€

Dit que la dépense sera inscrite au compte 65132 Prix

Autorise M Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier ou nécessaire à cette délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission en sous-préfecture
le 17 octobre 2024
et de sa publication le 17 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme le 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Lina SCALZOLARO



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application ajoutée E-qualite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/29

Date de convocation : 09 octobre 2024
Date d'affichage : 09 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
PRESENTS : 12 VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 octobre 2024 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

M CITERNE Yves

Etaient présents, Mme SCALZOLARO Lina, M MACCAGNAN Valerio Mme LOPES Emmanuelle,
M DOUBLEMART Stéphane, Mme SALMON Catherine Mme CORNU Marie-Laure
M PRODANOVITCH Luc M DELPRETE Hervé, M ALAIMO Stéphane, Mme JENEVEIN Sophie,
Mme JARRIGE Carole

Etaient absents excusés :

M CUBEAU Didier a donné procuration à M MACCAGNAN Valerio
M LADREZEAU José a donné procuration à Mme LOPES Emmanuelle
M BLONTROCK François a donné procuration à M CITERNE Yves
Mme CAMPOS Elena a donné procuration à Mme SCALZOLARO Lina
Mme METHIVIER Stéphanie a donné procuration M DOUBLEMART Stéphane
M ALAN Benjamin

Secrétaire de séance : Mme SCALZOLARO Lina

PROCEDURE DE MISE A LA REFORME DES BIENS COMMUNAUX

Divers matériels de la Commune d'Attainville sont hors d'usage et doivent donc être réformés.

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation.

La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un évènement externe (incendie, dégradation, vol, etc.)

Le comptable de la collectivité constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

Dans ces conditions, il vous est proposé de bien vouloir prononcer leur mise à la réforme.

La liste du matériel qu'il vous est proposé de réformer du fait de leur état et de leur ancienneté est annexée à la délibération :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

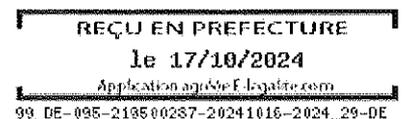
Autorise la mise à la réforme des biens communaux indiqués dans le tableau.

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération.

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission en sous-préfecture
le 17 octobre 2024
et de sa publication 17 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme le 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Lina SCALZOLARO



MISE AU REBUT AUTRE MATERIEL

Compte	Exercice	N° Inventaire	Désignation du bien	Montant	Valeur nette
2188	2011	4038	Vidéo projecteur	798,93	798,93
2188	1998	642	epandeur grauu	551,56	551,56
2188	1998	648	jardiniere de balcon	1 390,29	1 390,29
2188	1998	659	cric hydrolique	266,58	266,58
2188	2000	679	meuble bibliotheque	11 334,18	11 334,18
2188	2003	698	remorque roue	505,00	505,00
2188	2003	713	bloc moteur et vase	2 423,55	2 423,55
2188	2003	715	raccordement lave. vaisselle	1 167,30	1 167,30
2188	2003	719	connecteur	50,23	50,23
2188	2004	726	plans extincteurs local associat	586,75	586,75
2188	2005	752	cles magnétiques gymnase	578,86	578,86
2188	2006	753	frigo ecole oper 1	1 400,00	1 400,00
2188	2006	756	four micro onde oper 1	99,00	99,00
2188	2005	760	rayonnant loy bensalem	439,20	439,20
2188	2005	765	but de foot	1 529,20	1 529,20
2188	2006	770	filet et cable securite oper 1	1 945,14	1 945,14
2188	2007	786	toile paillage et agrafes	763,81	763,81
2188	2007	807	four micro onde	351,00	351,00
2188	2008	810	rideaux	1 148,16	1 148,16
2188	2008	820	2 filet de tennis	219,80	219,80
2188	2002	900	pots fleurissement	1 156,94	1 156,94
2188	2001	905	autoclave rondin	504,26	504,26
			TOTAL COMPTE 2188	49 052,47	49 052,47

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application gratuite E-fiscalite.com

99_DE-095-2195/0287-20241016-2024_29-DE

25/09/2024

P:\COMMUN\INVESTISSEMENT\compte 2188 mise au rebut 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/30

Date de convocation : 09 octobre 2024
Date d'affichage : 09 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
PRESENTS : 12 VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 octobre 2024 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

M CITERNE Yves

Etaient présents, Mme SCALZOLARO Lina, M MACCAGNAN Valerio Mme LOPES Emmanuelle,
M DOUBLEMART Stéphane, Mme SALMON Catherine Mme CORNU Marie-Laure
M PRODANOVITCH Luc M DELPRETE Hervé, M ALAIMO Stéphane, Mme JENEVEIN Sophie,
Mme JARRIGE Carole

Etaient absents excusés :

M CUBEAU Didier a donné procuration à M MACCAGNAN Valerio
M LADREZEAU José a donné procuration à Mme LOPES Emmanuelle
M BLONTROCK François a donné procuration à M CITERNE Yves
Mme CAMPOS Elena a donné procuration à Mme SCALZOLARO Lina
Mme METHIVIER Stéphanie a donné procuration M DOUBLEMART Stéphane
M ALAN Benjamin

Secrétaire de séance : Mme SCALZOLARO Lina

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA VENTE DES PARCELLES D588 5 RUE DE L'ORME ET D832 RUE HAMELIN (ancien café et ancienne épicerie)

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération relative à l'autorisation donnée au maire de signer une promesse de vente des parcelles D588 5 rue de l'orme et D832 rue Hamelin dont le montant net vendeur et de 353 000€

Le bien est libre de toute occupation, il s'agit d'une maison à usage d'habitation et de commerce élevée sur cave, construite en briques et couverte en tuiles, comprenant :

- Un rez-de-chaussée divisé en salle de café, coin épicerie et cuisine,
- Un premier étage divisé en trois chambres et un débarras
- WC dans la salle de brasserie

CONSIDERANT que pour la réalisation de construction de logements, la société NEW BUILDING (Société par Action Simplifiée) dont le siège est à CARRIERES-SOUS-POSSY (78955) 538 avenue de l'Hautil SIREN 902068600 a besoin d'acquérir les parcelles communales D588 et D832.

Le conseil municipal après en avoir DELIBERE à l'unanimité

DECIDE de conclure la vente des parcelles D588 d'une superficie de 00ha 02 a 8 ca et D832 d'une superficie de 00 ha 02 a 05 ca pour un montant net vendeur de 353 000€ entre la commune et la société NEW BUILDING

AUTORISE M Le Maire à signer l'ensemble des documents relatif à cette affaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission en sous-préfecture
le 18 octobre 2024
et de sa publication le 18 octobre 2024
Le secrétaire de séance
Lina SCALZOLARO



Pour extrait certifié conforme le 18 octobre 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2024

Application agréée E.legislate.com

99_DE-095-2195 00287-20241016-2024_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/31

Date de convocation : 09 octobre 2024
Date d'affichage : 09 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
PRESENTS : 12 VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 octobre 2024 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
M CITERNE Yves

Etaient présents, Mme SCALZOLARO Lina, M MACCAGNAN Valerio Mme LOPES Emmanuelle,
M DOUBLEMART Stéphane, Mme SALMON Catherine Mme CORNU Marie-Laure
M PRODANOVITCH Luc M DELPRETE Hervé, M ALAIMO Stéphane, Mme JENEVEIN Sophie,
Mme JARRIGE Carole

Etaient absents excusés :

M CUBEAU Didier a donné procuration à M MACCAGNAN Valerio
M LADREZEAU José a donné procuration à Mme LOPES Emmanuelle
M BLONTROCK François a donné procuration à M CITERNE Yves
Mme CAMPOS Elena a donné procuration à Mme SCALZOLARO Lina
Mme METHIVIER Stéphanie a donné procuration M DOUBLEMART Stéphane
M ALAN Benjamin

Secrétaire de séance : Mme SCALZOLARO Lina

**VOTE DE LA SUBVENTION 2024 L'ASSOCIATION TERRITOIRES ZERO CHOMEUR LONGUE
DUREE BOUFFEMONT ATTAINVILLE MOISELLES**

M le Maire propose le versement de

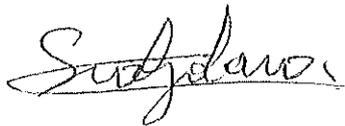
300€ à l'Association Territoires Zéro Chômeur De Longue Durée Bouffémont Attainville
Moisselles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à majorité 16 voix POUR 1 Abstention 0 Contre

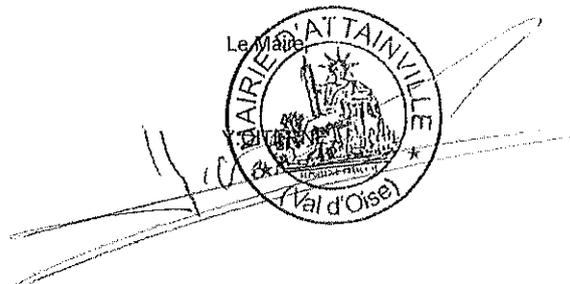
Autorise M Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission en sous-préfecture
le 17 octobre 2024
et de sa publication 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Lina SCALZOLARO



Pour extrait certifié conforme le 17 octobre 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée F-izqualite.com

99_0E-095-2195 00287-20241016-2024_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/33

Date de convocation : 09 octobre 2024
Date d'affichage : 09 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
PRESENTS : 12 VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 octobre 2024 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

M CITERNE Yves

Étaient présents, Mme SCALZOLARO Lina, M MACCAGNAN Valerio Mme LOPES Emmanuelle,
M DOUBLEMART Stéphane, Mme SALMON Catherine Mme CORNU Marie-Laure
M PRODANOVITCH Luc M DELPRETE Hervé, M ALAIMO Stéphane , Mme JENEVEIN Sophie,
Mme JARRIGE Carole

Étaient absents excusés :

M CUBEAU Didier a donné procuration à M MACCAGNAN Valerio
M LADREZEAU José a donné procuration à Mme LOPES Emmanuelle
M BLONTROCK François a donné procuration à M CITERNE Yves
Mme CAMPOS Elena a donné procuration à Mme SCALZOLARO Lina
Mme METHIVIER Stéphanie a donné procuration M DOUBLEMART Stéphane
M ALAN Benjamin

Secrétaire de séance : Mme SCALZOLARO Lina

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE CONSTRUIRE UN LOCAL COMMERCIAL ET D'UN
LOGEMENT ATTENANT PLACE GANNEVAL ET DE SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS
NECESSAIRES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante :

Construction d'un local commercial et d'un logement attenant place Ganneval

Le montant des travaux s'élève à	372 000€ HT
Le montant des études et maîtrise d'œuvre	49 500€ HT
Le montant total HT s'élève à	421 500€ HT
Le montant de la TVA s'élève à	84 300€
Le montant TTTC s'élève à	505 800€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le programme de travaux d'études et de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un local commercial et d'un logement attenant place Ganneval présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée Efilexpro.com

99_DE-095-219500287-20241016-2024_33-DE

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de l'opération
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette de l'opération du contrat,
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- A réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- A mentionner la participation de la Région Ile de France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

- Sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveau Contrats Ruraux, au taux de 40% pour la Région et de 30% pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 421 500€ HT pour un montant plafonné à 500 000€ HT
- Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les éléments s'y rapportant.

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission en sous-préfecture
le 17 octobre 2024
et de sa publication 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Lina SCALZOLARO



Pour extrait certifié conforme le 17 octobre 2024

Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-035-219500287-20241016-2024_33-DE

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMMERCE ET D'UN LOGEMENT COMMUNAL COR
PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES	Montant
Travaux Bâtiment HT	332 000,00
Travaux voirie HT	40 000,00
1 Total HT des travaux	372 000,00
2 Total HT Etudes et maîtrise d'œuvre	49 500,00
TOTAL HT 1+2	421 500,00
TVA 20%	84 300,00
TOTAL TTC	505 800,00

RECETTES	Montant
Subvention 40% region	168 600,00
Subvention 30% conseil départemental	126 450,00
1 Total subvention	295 050,00
2 Autofinancement (30%)	126 450,00
TOTAL HT 1+2+3	421 500,00
FCIVA (16,404%)	69 142,86
Autofinancement TVA	15 157,14
TOTAL TTC	505 800,00

L'autofinancement cumulé de la commune est : **141 607,14**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application app(WeF-fs)galto.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/32

Date de convocation : 09 octobre 2024
Date d'affichage : 09 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18
PRESENTS : 12 VOTANTS : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 16 octobre 2024 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

M CITERNE Yves

Etaient présents, Mme SCALZOLARO Lina, M MACCAGNAN Valerio Mme LOPES Emmanuelle,
M DOUBLEMART Stéphane, Mme SALMON Catherine Mme CORNU Marie-Laure
M PRODANOVITCH Luc M DELPRETE Hervé, M ALAIMO Stéphane, Mme JENEVEIN Sophie,
Mme JARRIGE Carole

Etaient absents excusés :

M CUBEAU Didier a donné procuration à M MACCAGNAN Valerio
M LADREZEAU José a donné procuration à Mme LOPES Emmanuelle
M BLONTROCK François a donné procuration à M CITERNE Yves
Mme CAMPOS Elena a donné procuration à Mme SCALZOLARO Lina
Mme METHIVIER Stéphanie a donné procuration M DOUBLEMART Stéphane
M ALAN Benjamin

Secrétaire de séance : Mme SCALZOLARO Lina

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) s'est réunie le 01 octobre 2024 pour évaluer le cout net des charges transférées entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres.

Le Président de cette commission a notifié à la commune son rapport évaluant le coût net des charges transférées.

Il appartient à chaque commune de se prononcer sur ce rapport dans un délai de trois mois à compter de sa transmission, puis au conseil communautaire d'arrêter le montant des attributions de compensation définitives 2024.

CECI EXPOSE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions prévues au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
Vu le rapport de la CLETC n° 10 du 01 Octobre 2024, notifié à la commune le 20 septembre 2024
CONSIDERANT la nécessité pour chaque commune de se prononcer sur ce rapport,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) n° 10 en date du 01 Octobre 2024

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission en sous-préfecture
le 17 octobre 2024
et de sa publication le 17 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme le 17 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Lina SCALZOLARO



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500287-20241016-2024_32-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agr45se@lequatre.com

99_DE-995-219500287-20241016-2024_32-DE

Communauté
d'Agglomération


Plaine Vallée
Forêt de Montmorency

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES
C.L.E.T.C N°10**

Rapport approuvé le 1^{er} octobre 2024

1

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-egalite.com

99_DE-095-2135 00287-20241016-2024_02-DE

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, le Conseil Communautaire a créé lors de sa séance du 22 juillet 2020, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC).

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges.

La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet un rapport dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Ce rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'EPCI.

CLETC N°10 du 1^{er} octobre 2024

L'ordre du jour de cette commission est le suivant :

LES COMPETENCES TRANSFEREES (p.3)

1. Reversement du FNGIR à la commune de Moisselles (p.3)

LES SERVICES MUTUALISES (p.4)

1. Police Municipale Intercommunale (p.4)
2. Vidéoprotection (p.7)
3. Réseau des bibliothèques (p.8)
4. Accueil des scolaires sur l'équipement nautique LA VAGUE (p.9)
5. Politique de la Ville (p.11)
6. Programme de Réussite Educative (p.10)
7. Permanences psychologues (p.11)
8. Autres services (p.11)
9. Synthèse des services mutualisés (p.12)

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024 (p.13)

ANNEXES (p.14)

LES COMPETENCES TRANSFEREES

1. REVERSEMENT DU FNGIR A LA COMMUNE DE MOISSELLES.

La commune de Moisselles a intégré la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France (CCOPF) le 1er Janvier 2003. Elle a ainsi transféré sa fiscalité économique arrêtée à la somme de 344 250 € sur la base des montants perçus en 2002.

En lien étroit avec la ville, l'hypermarché LECLERC situé sur la commune Route Nationale 1, et ouvert en 1980, a été transformé en Centre Commercial en 2007. L'hypermarché a été agrandi, une galerie marchande a été créée et de nouvelles enseignes se sont implantées sur l'emprise foncière.

Cette évolution s'est traduite par une croissance des bases de Taxe Professionnelle de plus de 50% entre 2007 et 2009 sur le territoire de la commune au bénéfice de l'ex-CCOPF.

En 2010 la Taxe Professionnelle a été supprimée par le législateur pour être remplacée, pour les collectivités bénéficiaires, par les impôts suivants :

- La Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) ;
- Une part la TAXE sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM).

En sus de la substitution d'impôt, un mécanisme d'équilibrage des recettes des collectivités a été institué pour assurer la neutralité financière de la réforme. A cet effet le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), créé en 2010 et figé depuis, a permis de compenser l'écart entre les recettes fiscales avant et après la réforme.

Pour la commune de Moisselles, le montant du FNGIR a été arrêté à la somme de 246 691€ correspondant à la perte de recettes fiscales économiques du territoire. Cette compensation a bénéficié successivement à l'ex-CCOPF et à la CAPV.

Compte-tenu de l'origine de ce reversement, cette compensation est transférée à la commune de Moisselles

Communes	Reversement du FNGIR
MOISSELLES	246 691 €

LES COMPETENCES MUTUALISEES

1. POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

Dans le cadre de la compétence supplémentaire de la communauté d'agglomération en matière de service de police municipale du territoire, le Conseil Communautaire du 20 décembre 2017 s'est prononcé sur la mutualisation du service intercommunal de Police Municipale.

Les modalités de remboursement par les communes ont été définies dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité adopté le 26 juin 2019. Elles sont définies comme suit :

- Dépenses de personnel : Elles sont remboursées au réel. Les remboursements divers perçus par la CAPV en sont déduits : indemnités journalières, remboursement FIA, subventions ...
- Frais de Gestion : Ils comprennent les frais d'habillement et d'équipements, les fournitures de bureau, les locations mobilières, les contrats de maintenance et la documentation. Ils sont remboursés sur la base d'un forfait annuel valorisé à 2 920 € par agent.
- Assurance Statutaire : Elle est calculée sur la base de la cotisation versée par la Communauté d'Agglomération au prorata du nombre d'agent.
- Véhicules : Les frais relatifs aux véhicules comprennent d'une part l'amortissement du véhicule (prix d'acquisition et équipements Hors Taxe déduction faite des subventions perçues). D'autre part ils comprennent l'entretien annuel, le carburant et l'assurance. Ces frais sont remboursés forfaitairement au regard du type de véhicule.

Catégories	Exemples	Energies	Entretien annuel	Carburant annuel	Assurance annuelle	Total annuel
A	Twingo, C2...	Essence	1 500 €	700 €	845 €	3 045 €
		Diesel	1 500 €	700 €	845 €	3 045 €
B	Clio, 208, C3...	Essence	1 500 €	700 €	845 €	3 045 €
		Diesel	1 500 €	700 €	845 €	3 045 €
C	Mégane, 306...	Essence	1 500 €	700 €	845 €	3 045 €
		Diesel	1 500 €	700 €	845 €	3 045 €
D	SCENIC - 3008	Essence	1 500 €	700 €	845 €	3 045 €
		Diesel	1 500 €	700 €	845 €	3 045 €
Utilitaires	Traffic, Jumpy, berlin	Essence	1 500 €	1 400 €	845 €	3 745 €
		Diesel	1 500 €	1 400 €	845 €	3 745 €
2 roues	VTT		100 €	0 €	0 €	100 €
	Scooter 125 Plaggio	Essence	300 €	200 €	259 €	759 €
	Motos 125 Yamaha	Essence	600 €	300 €	259 €	1 159 €
	Motos	Essence	1 200 €	300 €	399 €	1 899 €

- Manifestations exceptionnelles : Avec l'accord du Maire, les agents de Police Municipale d'une commune peuvent être mis à disposition de la Communauté d'Agglomération ou d'une autre commune notamment dans le cadre de manifestation. Ces mises à disposition font l'objet d'un remboursement par la collectivité bénéficiaire sur la base d'un forfait horaire de 52 € l'heure.

- Armement des Polices Municipales : Les charges liées à l'armement des Policiers Municipaux sont refacturées au réel. Elles comprennent notamment les formations et le suivi psychologique.
- Investissement : Les dépenses d'investissement sont remboursées sur la base de leur amortissement.
- Recettes : Les recettes perçues par l'Agglomération au titre des Polices Municipales sont déduites des coûts annuels remboursés par les villes.

Récapitulatif du coût des Polices Municipales intercommunales

	Antenne	ETP 31/12/23	Masse salariale 2023	Remb. MS	Renforts communautair es	Assurance Statutaire	Formations aménagement + Psychologue	Frais de Gestion	Véhicules	Invest.	Autres	Total
Andilly	POL1	3	1 79 028,58	0,00	1 404,00	1 989,50	2 127,50	8 760,00	3 120,89	504,47	0,00	196 934,96
Attainville (18,57% ABM)	POL11	0,4	23 316,43	0,00	77,25	246,31	129,99	1 080,00	1 221,41	1 084,29	-769,19	26 986,49
Bouffémont (66,56% ABM)	POL11	1,3	83 572,52	0,00	276,89	882,85	465,92	3 884,00	4 377,88	3 886,40	-145,99	96 900,47
Deuil-La-Barre	POL2	19	1 039 587,33	-100 998,28	-11 154,00	12 600,68	4 372,50	55 480,00	33 799,86	3 713,63	0,00	1 031 401,72
Grosfay	POL3	16	763 423,13	-2 464,56	-1 300,00	10 611,10	4 417,50	46 720,00	25 125,05	4 014,64	0,00	850 546,86
Margency	POL4	4	223 497,80	0,00	1 404,00	2 652,77	2 127,50	11 680,00	3 045,00	504,47	0,00	244 911,54
Moisselles (14,87% ABM)	POL11	0	18 670,72	0,00	61,86	197,23	104,09	876,00	976,05	868,25	1 215,10	22 971,38
Montlignon	POL9	3	178 454,00	-1 073,46	-3 120,00	1 989,50	593,00	8 760,00	1 545,00	1 150,10	0,00	188 248,22
Montmagny	POL5	8	501 484,45	-310,39	-6 916,00	5 305,55	1 905,00	23 360,00	30 844,10	2 748,50	0,00	558 501,21
Montmorency	POL6	14	780 546,69	-3 520,13	9 498,00	9 284,71	2 582,50	40 880,00	20 718,00	2 216,15	4 201,69	866 347,61
Saint-Gatien	POL7	18	926 940,12	0,00	-624,00	11 937,49	2 377,00	52 560,00	27 834,92	4 014,88	0,00	1 024 459,81
Saint-Prix	POL10	5	114 764,43	-1 285,05	-728,00	3 315,97	180,00	14 600,00	4 260,73	380,00	0,00	135 488,08
Soisy-s/Montmorency	POL8	18	974 456,35	-22 894,44	11 180,00	11 937,49	6 512,50	52 560,00	54 185,20	2 466,68	0,00	1 090 403,86
Total		110	5 801 142,55	-132 546,31	0,00	72 953,31	27 925,00	321 200,00	211 055,51	27 552,46	4 201,69	6 333 482,21

* Congés bonifiés et Heures Supplémentaires police Attainville-Bouffémont-Moisselles

2. VIDEOPROTECTION

2.1. Déplacements des caméras nomades

Le dispositif de vidéoprotection de la Communauté d'Agglomération a été complété entre 2019 et 2021 de caméras nomades dans l'objectif d'apporter une flexibilité au dispositif et de s'adapter à des troubles de l'ordre public nouveaux ou mouvants.

L'implantation initiale de celles-ci a été déterminée entre la commune, la communauté d'agglomération et le représentant des forces de sécurité de l'Etat.

Le déplacement de ces caméras nomades, validé en amont par les Maires, est à la charge des communes et fait donc l'objet d'un remboursement auprès de la communauté d'agglomération.

Le coût unitaire du déplacement d'une caméra est fixé à 513,78 € HT correspondant au coût réel facturé par l'opérateur.

Au cours de l'année 2023, les déplacements suivants ont été opérés :

Villes	Déplacements 2023	Tarif	Coût 2023
Deuil-la-Barre	1	513,78	513,78
Domont	1	513,78	513,78
Groslay	1	513,78	513,78
Montlignon	1	513,78	513,78
Montmagny	2	513,78	1 027,56
Montmorency	6	513,78	3 082,68
Saint-Brice-sous-Forêt	1	513,78	513,78
Saint-Gratien	1	513,78	513,78
Soisy-sous-Montmorency	1	513,78	513,78
Total	15		7 706,70

2.2. Projet CSU2.0 : Remplacement et nouvelles caméras

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en œuvre du projet CSU2.0. Celui-ci a consisté à la fusion des 2 Centres de Supervision Urbain ; à la création d'un réseau fibre dédié sur l'ensemble du territoire ; à la modernisation des caméras existantes ; à l'augmentation du parc de caméras existantes et au déploiement de caméras dédiées à la lecture des plaques d'immatriculation.

Le projet prévoit une participation des communes au fonctionnement du nouveau dispositif de vidéoprotection défini comme suit :

- Fonctionnement des caméras préexistantes au projet et remplacées : 1 500 € par an
- Fonctionnement des caméras nouvelles : 3 500 € par an.

Les coûts 2023 sont proratisés en fonction des dates de mise en service.

	<i>Existantes</i>	<i>Nouvelles</i>	Nb caméras	<i>Coût annuel</i>	Coût proratisé 2023
Andilly	4	0	4	6 000	2 827,40
Deuil-la-Barre	14	8	22	49 000	16 726,03
Domont	2	0	2	3 000	1 052,05
Groslay	8	0	8	12 000	5 260,27
Margency	2	0	2	3 000	1 175,34
Montlignon	4	3	7	16 500	4 836,99
Montmagny	14	5	19	38 500	10 591,78
Montmorency	11	2	13	23 500	4 923,29
Saint-Gratien	25	12	37	79 500	35 901,37
Saint-Prix	5	4	9	21 500	3 190,41
Solsy-sous-Montmorency	14	6	20	42 000	11 069,86
Total	103	40	143	294 500	97 554,79

3. RESEAU DES BIBLIOTHEQUES : PACK LECTURE.

Le Pack communautaire lecture publique, soutenu par l'Etat dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture, est déployé sur le territoire depuis 2018

L'adhésion au pack communautaire est libre et s'effectue à la demande des communes. Il comprend 6 modules :

- L'acquisition et la maintenance d'un logiciel commun de gestion de bibliothèque ;
- L'acquisition et la maintenance d'un outil d'aide aux commandes de documents ;
- Des actions de fonds ciblées et concertées ;
- L'acquisition et la maintenance du parc informatique et bureautique de bibliothèque ;
- Des prêts interbibliothèques ;
- Le Pass'BIB, un dispositif qui permet aux lecteurs inscrits dans la bibliothèque de leur ville de résidence, d'accéder sans autre formalité que l'inscription initiale, aux collections de toutes les bibliothèques partageant ce dispositif.

Par délibération en date du 5 octobre 2022 la participation 2023 des communes au dispositif a été définie comme suit :

VILLES	PARTICIPATION 2023
ANDILLY	1 120
BOUFFEMONT	2 829
DEUIL-LA-BARRE	9 522
DOMONT	6 692
EZANVILLE	4 140
GROSLAY	3 649
MARGENCY	1 235
MONTMAGNY	6 219
MONTMORENCY	9 368
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	6 446
SAINT-GRATIEN	8 979
SAINT-PRIX	3 045
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	7 756
TOTAL	71 000 €

4. ACCUEIL DES SCOLAIRES SUR L'EQUIPEMENT NAUTIQUE LA VAGUE.

La participation des communes pour l'utilisation de l'équipement nautique « La Vague » par les scolaires est fixée à 62.50 € par classe (délibération du 18 mai 2011).

Le coût du service au titre de l'année 2023 s'établit comme suit :

Villes	Vacations 2023	Tarif (délib. 18/05/2011)	Coût 2023
Andilly	54	62,50	3 375,00
Margency	46	62,50	2 875,00
Montmorency	102	62,50	6 375,00
Saint Gratien	193	62,50	12 062,50
Saint-Prix	140	62,50	8 750,00
Soisy-sous-Montmorency	312	62,50	19 500,00
Total	847		52 937,50

5. POLITIQUE DE LA VILLE.

Par délibération en date du 28 juin 2023, la Communauté d'Agglomération a créé un poste de chargé de mission pour renforcer l'équipe du service Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) dont les missions principales sont les suivantes :

- Impulser et piloter la mise en œuvre et l'évaluation des actions décidées dans le cadre de la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SISPD) ;

- Contribuer à l'animation des groupes de travail mis en place dans le cadre du CISPD ;
- Contribuer au fonctionnement et à l'animation des instances du CISPD ;
- Contribuer à la mise en réseau des partenaires du CISPD et à leur mobilisation autour des priorités de la SISPD ;
- Apporter un soutien technique et conseil aux communes et aux partenaires du CISPD.

Le financement de ce poste est réparti entre la CAPV (50%), et les villes de Deuil-la-Barre, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency (50%).

Les coûts 2023 du service sont les suivants :

Villes	Rémunération brute chargée	Répartition	Participation 2023
Deuil-la-Barre		16,67%	7 296,41
Saint-Gratien		16,67%	7 296,41
Soisy-sous-Montmorency		16,67%	7 296,41
CAPV		50,00%	21 889,23
Total	43 778,46 €	100,00%	43 778,46

6. PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE.

Par délibération en date du 29 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération a approuvé la création et la mise en œuvre d'un Programme de Réussite Educative Intercommunal (PREI) dans le cadre de la Politique de la Ville.

Le Programme de Réussite Educative s'adresse en priorité aux enfants et adolescents de 2 à 18 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et de veille, présentant « des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite scolaire et éducative » et nécessitant donc des modes d'interventions personnalisés.

Depuis 2017, le périmètre d'intervention du dispositif couvre les territoires classés en Quartier Politique de la Ville (QPV) et les Quartiers de Veille Active (QVA) des communes de Deuil-la-Barre et Montmagny.

En 2021 le périmètre a été étendu aux quartiers QPV et QVA de Soisy-sous-Montmorency.

Le dispositif est financé essentiellement par l'Etat à travers une subvention annuelle. Les dépenses supplémentaires aux financements de l'Etat sont réparties entre les communes au regard des actions conduites sur leur territoire.

Les dépenses supplémentaires 2023 se sont élevées à 34 638 € et réparties comme suit :

Villes	2023
Deuil-la-Barre	9 809,00
Montmagny	19 858,00
Soisy-sous-Montmorency	4 971,00
TOTAL	34 638,00

7. PERMANENCES DE PSYCHOLOGUES.

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, Plaine Vallée propose depuis de nombreuses années des permanences de psychologues à destination des familles de l'agglomération en partenariat avec l'association Sauvegarde du Val d'Oise / ACEPE.

Jusqu'en 2022 ces permanences ont été mises en œuvre uniquement sur des territoires en Politique de la Ville soit Deuil-la-Barre, Montmagny et Soisy-sous-Montmorency. Cette action bénéficie d'un financement de l'Etat « Politique de la Ville ».

Au regard de l'intérêt du dispositif, d'autres villes ont souhaité le mettre en place sur leur territoire : Ezanville, Montmorency et Saint-Brice-sous-Forêt. Ne bénéficiant pas de financement adossé, le coût des permanences est réparti entre la CAPV (75%) et les Villes (25%).

Les coûts 2023 du service sont les suivants :

Villes	Coût des Permanences	REPARTITION	
		CAPV (75%)	Villes (25%)
Ezanville	7 921,00	5 940,75	1 980,25
Montmorency	8 830,00	6 622,50	2 207,50
Saint-Brice-sous-Forêt	7 921,00	5 940,75	1 980,25
Total	24 672,00	18 504,00	6 168,00

8. AUTRES SERVICES

Personnel de l'équipement nautique La Vague :

A l'ouverture de l'équipement nautique, 5 agents de la piscine de Soisy-sous-Montmorency ont été repris par la CAVAM et affectés au nouvel équipement. L'exploitant avait prévu dans ses comptes une charge correspondant aux fonctions exercées par ces agents qui lui est payée dans le cadre du marché d'exploitation. C'est pourquoi chaque année il reverse à la Communauté l'équivalent de sa prévision.

La différence entre ce que la Communauté paie et ce reversement est pris en charge par la commune de Soisy-sous-Montmorency.

Ce montant s'élève à 17 942.15 € au titre de l'année 2023.

Sécurisation du PN4 de Deuil-la-Barre / Montmagny :

Une convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération, la Commune de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du lycée Camille Saint-Saëns a été établie pour la sécurisation du PN4 de Deuil-la-Barre/Montmagny.

Cette convention prévoit le remboursement par le syndicat au profit de la CAPV des interventions de la Police Municipale. Ainsi le montant de ce remboursement vient en déduction du remboursement des salaires de la PM de Deuil-la-Barre.

Le montant du remboursement 2023 s'élève à 3 135.62 €.

9. SYNTHÈSE DES SERVICES MUTUALISÉS

Services Mutualisés 2023	Police Municipale 2023	Vie & protection	Paq. Lecture	Scolaire La Vague	MAD La Vague	PN4	Politique de la Ville	PREI	Permanences psychologues	TOTAL
ANDILLY	196 934,96	2 827,40	1 120,00	3 375,00	-	-	-	-	-	204 257,36
ATTAINVILLE	26 386,49	-	-	-	-	-	-	-	-	26 386,49
BOUFFEMONT	96 900,47	-	2 829,00	-	-	-	-	-	-	99 729,47
DEUIL-LA-BARRE	1 031 401,72	17 239,81	9 522,00	-	-	-3 135,62	7 296,41	9 809,00	-	1 072 133,32
DOMONT	0,00	1 565,83	6 692,00	-	-	-	-	-	-	8 257,83
ENGHIEN LES BAINS	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
EZANVILLE	0,00	-	4 140,00	-	-	-	-	-	1 980,25	6 120,25
GROSLAY	050 546,86	5 774,05	3 649,00	-	-	-	-	-	-	859 869,91
MARGENCY	214 911,54	1 175,34	1 235,00	2 875,00	-	-	-	-	-	250 196,88
MOISSELLES	22 971,38	-	-	-	-	-	-	-	-	22 971,38
MONTLIGNON	188 248,22	5 350,77	-	-	-	-	-	-	-	193 598,99
MONTMAGNY	558 501,21	11 619,34	6 219,00	-	-	-	-	19 858,00	-	596 197,55
MONTMORENCY	866 347,61	8 005,07	9 368,00	6 375,00	-	-	-	-	2 207,50	892 304,08
PISCOP	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
SAINT-BRICE	0,00	513,78	6 445,00	-	-	-	-	-	1 980,25	8 940,03
SAINT-GRATIEN	1 024 439,81	36 415,15	8 979,00	12 062,50	-	-	7 296,41	-	-	1 089 192,87
SAINT-PRIX	135 488,08	3 190,41	3 045,00	8 750,00	-	-	-	-	-	150 473,49
SOISY-S/MONTM.	1 090 403,86	11 583,64	7 756,00	19 500,00	17 942,15	-	7 296,41	4 971,00	-	1 159 453,06
TOTAL	6 333 482,21	105 261,49	71 000,00	52 937,50	17 942,15	-3 135,62	21 889,23	94 638,00	6 168,00	6 640 182,96

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024

COMMUNES	AC 2023	Transfert 2024	Mutualisé 2022	Mutualisé 2023	AC 2024
ANDILLY	435 117,09	0,00	173 834,84	-204 257,36	404 694,57
ATTAINVILLE	180 572,71	0,00	29 640,98	-26 386,49	183 827,20
BOUFFEMONT	126 543,09	0,00	108 630,78	-99 729,47	135 444,40
DEUIL-LA-BARRE	786 095,90	0,00	1 106 206,40	-1 072 133,32	820 168,98
DOMONT	2 265 969,96	0,00	6 692,00	-8 257,83	2 264 404,13
ENGHIEN LES BAINS	2 347 132,01	0,00	0,00	0,00	2 347 132,01
EZANVILLE	937 576,10	0,00	4 140,00	-6 120,25	935 595,85
GROSLAY	-145 990,60	0,00	870 529,39	-859 969,91	-135 431,12
MARGENCY	-124 022,31	0,00	269 425,94	-250 196,88	-104 793,25
MOISSELLES	312 980,24	246 691,00	23 500,21	-22 971,38	560 200,07
MONTLIGNON	401 315,17	0,00	180 525,83	-193 598,99	388 242,01
MONTMAGNY	534 791,95	0,00	519 076,60	-596 197,55	457 671,00
MONTMORENCY	993 646,50	0,00	909 299,63	-892 304,08	1 010 642,05
PISCOP	168 848,24	0,00	0,00	0,00	168 848,24
SAINT-BRICE	2 709 348,40	0,00	6 959,78	-8 940,03	2 707 368,15
SAINT-GRATIEN	1 229 185,29	0,00	970 893,63	-1 089 192,87	1 110 886,05
SAINT-PRIX	590 431,72	0,00	89 002,28	-150 473,49	528 960,51
SOISY-S/MONTM.	1 504 637,23	0,00	1 061 725,50	-1 159 453,06	1 406 909,67
TOTAL	15 254 178,67	246 691,00	6 330 083,79	-6 640 182,96	15 190 770,50

ANNEXES

14

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agrosic f.leapfire.com

09_DE-005-219500287-20241016-2024_S2-DE

DETAIL DES RENFORTS COMMUNAUTAIRES

MANIFESTATIONS					
Dates	Manifestations	Bénéficiaire	Nb d'agents mobilisés	Nb d'Heures	Coût salarial (52 € l'heure)
12/01/2023	Renforts communautaires	Groslay	4	2	104,00
27/01/2023	Renforts communautaires	Montmorency	7	26	1 352,00
28/01/2023	Renforts communautaires	Montmorency	6	28,5	1 482,00
03/02/2023	Renforts communautaires	Montmorency	4	28	1 456,00
08/02/2023	Renforts communautaires	Montmorency	3	18	936,00
10/02/2023	Renforts communautaires	Montmorency	5	35	1 820,00
11/02/2023	Renforts communautaires	Montmorency	4	28	1 456,00
12/03/2023	Duathlon	Solsy	2	12	624,00
23/03/2023	Intervention 65/2023	Solsy	2	4,5	234,00
25/03/2023	Foulées Montlignonnaises	Montlignon	3	18	936,00
27/05/2023	Brocante - Préparatifs	ABM	5	5	260,00
28/05/2023	Brocante - Préparatifs	ABM	2	2	104,00
28/05/2023	Brocante	ABM	7	54	2 808,00
01/06/2023	Course cycliste	Solsy	4	18	936,00
04/06/2023	Course cycliste	Deuil	2	14,5	754,00
23/06/2023	Renforts communautaires	Andilly/Margency	4	36	1 872,00
24/06/2023	Renforts communautaires	Andilly/Margency	2	18	936,00
14/07/2023	Feu d'artifice	Montmorency	10	65	3 380,00
03/09/2023	Brocante	Montlignon	2	17	884,00
08/09/2023	Retransmission match rugby	Solsy	5	37,5	1 950,00
09/09/2023	Feu d'artifice	Solsy	7	59,5	3 094,00
24/09/2023	Brocante	Solsy	5	43	2 236,00
02/10/2023	Opération quartier Les Noël's	Solsy	3	19,5	1 014,00
07/10/2023	Opération quartier Les Noël's	Solsy	1	6,5	338,00
08/10/2023	Opération quartier Les Noël's	Solsy	3	19,5	1 014,00
09/10/2023	Opération quartier Les Noël's	Solsy	4	26	1 352,00
10/10/2023	Opération quartier Les Noël's	Solsy	2	13	676,00
11/10/2023	Opération quartier Les Noël's	Solsy	2	13	676,00
	Total manifestations		110	667	34 684,00

MANIFESTATIONS		MISES A DISPOSITION										
Dates	Manifestations	ARM	Deuil-La-Barre	Groslay	Montmagny	Montmorency	Montlignon	Saint-Gratien	Saint-Prix	Sully-sous-Montmorency		
12/01/2023	Renforts communautaires		4	104								
27/01/2023	Renforts communautaires		4	728								3 624
28/01/2023	Renforts communautaires		3	546								3 936
03/02/2023	Renforts communautaires				2	728			2	728		
08/02/2023	Renforts communautaires		3	936								
10/02/2023	Renforts communautaires				2	728			3	1 092		
11/02/2023	Renforts communautaires			1	364	3	1 092					
12/03/2023	Duathlon			2	624							
23/03/2023	Intervention 65/2023		2	234								
25/03/2023	Foulées Montlignonnaises							2	624	1	312	
27/05/2023	Brocante - Préparatifs		2	104					3	156		
28/05/2023	Brocante - Préparatifs			1	52					1	52	
28/05/2023	Brocante		2	892	1	364			3	1 248	1	364
01/06/2023	Course cycliste		2	468		2	468					
04/06/2023	Course cycliste							2	754			
23/06/2023	Renforts communautaires	1	468									3 1 404
24/06/2023	Renforts communautaires	2	936									
14/07/2023	Feu d'artifice		6	2 078		4	1 352					
03/09/2023	Brocante	2	884									
08/09/2023	Retransmission match rugby		2	780		1	390			2	780	

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2024

Application agréée E-legalite.com

MANIFESTATIONS		MISES A DISPOSITION																	
Dates	Manifestations	ABM	Deuil-la-Barre		Groslay	Montmagny		Montmorency	Montlignon	Saint-Gratien	Saint-Prix	Solsy-sous-Montmorency							
09/09/2023	Feu d'artifice		4	1 768		3	1 326												
24/09/2023	Brocante	1	468			2	832		2	936									
02/10/2023	Opération quartier Les Noëls		3	1 014															
07/10/2023	Opération quartier Les Noëls		1	338				3	1 014										
08/10/2023	Opération quartier Les Noëls																		
09/10/2023	Opération quartier Les Noëls		4	1 352															
10/10/2023	Opération quartier Les Noëls		2	676															
11/10/2023	Opération quartier Les Noëls							2	676										
	Total manifestations	0	2 756	44	11 908	5	1 404	19	6 916	7	2 444	15	4 940	2	624	9	728	9	2 964

Synthèse par commune	Personnel de PM "reçu"	Personnel de PM "prêté"	Solde
Andilly - Margency	2 808		2 808
Attainville - Bouffémont - Moisselles	9 172	2 756	-6 416
Deuil-la-Barre	754	11 908	-11 154
Groslay	104	1 404	-1 300
Montmagny		6 916	-6 916
Montmorency	11 882	2 444	9 438
Montlignon	1 820	4 940	-3 120
Saint-Gratien		624	-624
Saint-Prix		728	-728
Solsy-sous-Montmorency	14 144	2 964	11 180
Total	34 684	34 684	0

17

REÇU EN PREFECTURE
 Le 17/10/2024
 Application agréée e.legalre.com

93_DE-095-2195 00287-20241016-2024_02-DE

DETAIL DU COUT DES VEHICULES DE POLICES MUNICIPALES

Immat	Marque	Modèle	Carburant	1ère M.E.C.	Amortissement	Entretien	Carburant	Assurance	Total	Observations
DC-119-FR	CITROEN	Berlingo multispacé HDI	Diesel	16/01/14	0,00	418,03	390,16	235,49	1 043,69	Cession le 11/04/24
529ELC95	PIAGGIO	Scooter 50 cm3	Essence	11/06/07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Destruction 16/01/23
532ELC95	PIAGGIO	Scooter 50 cm3	Essence	11/06/07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Destruction 16/01/23
1	ANDILLY				0,00	418,03	390,16	235,49	1 043,69	
FK-764-QC	DACIA	Duster Confort	Essence	10/09/20	3 332,35	1 500,00	700,00	845,00	6 377,35	
-	DECATHLON	VTT Riverside	-	20/05/22	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	
-	DECATHLON	VTT Riverside	-	20/05/22	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	
3	ABM				9 992,35	1 700,00	700,00	845,00	6 577,35	
GC-782-YX	CITROEN	CS AIRCROSS	Essence	16/11/21	3 035,57	1 500,00	700,00	845,00	6 080,57	
DL-019-FF	CITROEN	CA VTI	Essence	24/10/14	0,00	1 500,00	700,00	845,00	3 045,00	
DC-490-FR	CITROEN	Berlingo multispacé	Diesel	16/01/14	0,00	1 500,00	1 400,00	845,00	3 745,00	
FP-655-ZB	BMW	Moto 900 XR	Essence	25/05/20	1 783,77	1 200,00	900,00	399,00	3 682,77	
FP-690-ZB	BMW	Moto 900 XR	Essence	25/05/20	1 783,77	1 200,00	900,00	399,00	3 682,77	
W381N	PIAGGIO	Scooter 50 cm3	Essence	19/12/06	0,00	300,00	200,00	259,00	759,00	
W430N	PIAGGIO	Scooter 50 cm3	Essence	19/12/06	0,00	300,00	200,00	259,00	759,00	
212 EKM 95	YAMAHA	scooter 125 cm3 YP125	Essence	22/03/07	0,00	300,00	200,00	259,00	759,00	
214 EKM 95	YAMAHA	scooter 125 cm3 YP125	Essence	22/03/07	0,00	300,00	200,00	259,00	759,00	
GN-469-SW	SKODA	Superb Combi Business 1,5 TSI 150CH	Essence	09/05/23	8 531,02	983,61	459,02	554,10	10 527,75	Proratisé à/c du 05/05/23
10	DEUIL-LA-BARRE				15 134,13	9 083,61	4 659,02	4 923,10	33 799,86	

Immat	Marque	Modèle	Carburant	1ère M.E.C.	Amortissement	Entretien	Carburant	Assurance	Total	Observations
FR-715-FB	PEUGEOT	3008 Active	Essence	28/07/20	3 396,83	1 500,00	700,00	845,00	6 381,83	
GM-180-VD	PEUGEOT	5008 Active Pack Pure Tech 130CH	Essence	11/05/23	8 222,59	959,02	447,54	540,25	10 169,40	Proratisé à/c du 11/05/23
DC-135-FR	CITROEN	C4 VTI	Essence	16/01/14	0,00	754,10	351,91	424,81	1 530,82	Destruction 02/07/2023
AD-416-MY	CITROEN	C4 HDI	Diesel	16/10/09	0,00	1 500,00	700,00	845,00	3 045,00	
477 DLP 95	BMW	Moto 650 G5	Essence	04/07/03	0,00	1 200,00	300,00	399,00	1 899,00	
479 DLP 95	BMW	Moto 650 G5	Essence	04/07/03	0,00	1 200,00	300,00	399,00	1 899,00	
-	DECATHLON	VTC Electrique	-	11/06/21	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	
-	DECATHLON	VTC Electrique	-	11/06/21	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	
8	GROSLAY				11 559,42	7 313,12	2 799,45	3 453,06	25 125,05	
DC-590-FR	CITROEN	C4 VTI	Essence	16/01/14	0,00	1 500,00	700,00	845,00	3 045,00	
1	MARGENCY				0,00	1 500,00	700,00	845,00	3 045,00	
FL-567-BB	RENAULT	Mégane estate	Essence	23/10/19	0,00	0,00	700,00	845,00	1 545,00	acheté et entretenu par la Villa
1	MONTLIGNON				0,00	0,00	700,00	845,00	1 545,00	
DC-433-FR	CITROEN	Berlingo multispace HDI	Diesel	16/01/14	0,00	1 500,00	1 400,00	845,00	3 745,00	
DL-991-FE	CITROEN	Berlingo multispace HDI	Diesel	24/10/14	0,00	1 500,00	1 400,00	845,00	3 745,00	Retiré du parc le 01/01/24
205 EKM 95	YAMAHA	Moto 125 CM3 XT	Essence	10/03/07	0,00	600,00	300,00	259,00	1 159,00	
219 EKM 95	YAMAHA	Moto 125 CM3 XT	Essence	10/03/07	0,00	600,00	300,00	259,00	1 159,00	
GP-517-ST	TOYOTA	RAV4 Hybride 04 roues motrices	Hybride	18/07/23	8 986,98	600,33	317,49	383,25	10 368,05	Proratisé à/c du 18/07/23
GP-594-ST	TOYOTA	RAV4 Hybride 04 roues motrices	Hybride	18/07/23	8 986,98	600,33	317,49	383,25	10 368,05	Proratisé à/c du 18/07/23
-	DECATHLON	VTT Electrique	-	19/04/22	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	
-	DECATHLON	VTT Electrique	-	19/04/22	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	
-	DECATHLON	VTT Electrique	-	19/04/22	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	
9	MONTMAGNY				17 973,96	5 860,66	4 034,98	2 974,50	30 844,10	

Immat	Marque	Modèle	Carburant	1ère M.C.C.	Amortissement	Entretien	Carburant	Assurance	Total	Observations
FV-227-QX	PEUGEOT	208 Active	Essence	16/12/20	1 042,90	1 500,00	700,00	845,00	4 087,90	
FS-203-RS	PEUGEOT	3008 Active	Essence	29/10/20	3 365,53	1 500,00	700,00	845,00	6 410,53	
DC-248-FR	CITROEN	C4 VTI	Essence	16/01/14	0,00	1 500,00	700,00	845,00	3 045,00	
DL-047-FF	CITROEN	C3 VTI	Essence	24/10/14	0,00	1 500,00	700,00	845,00	3 045,00	
DL-971-FE	CITROEN	Berlino multispace HDI	Diesel	24/10/14	0,00	1 500,00	1 400,00	845,00	3 745,00	
904 EBV 95	PIAGGIO	Scoter 50 cm3	Essence	10/01/06	0,00	72,95	48,63	62,98	184,57	Destruction 29/03/24
-	DECATHLON	VTT Electrique	-		0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	
-	DECATHLON	VTT Electrique	-		0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	
6	MONTMORENCY				4 408,43	7 772,95	4 248,63	4 287,98	20 718,00	
FS-758-SV	PEUGEOT	3008 Active	Essence	29/10/20	4 903,11	1 500,00	700,00	845,00	7 948,11	
FH-534-DN	PEUGEOT	3008	Essence	21/06/19	2 294,31	1 500,00	700,00	845,00	5 339,31	
GL-765-LF	RENAULT	Arkana etech hybride 145 techno	Hybride	19/07/23	5 563,79	700,02	327,05	394,88	6 986,66	Proratisé à/c du 13/07/23
GT-046-EP	HONDA	Moto 750 CM3 NC750XD	Essence	21/12/23	2 564,13	36,07	9,02	11,99	2 621,22	Proratisé à/c du 21/12/23
GT-047-EP	HONDA	Moto 750 CM3 NC750XD	Essence	21/12/23	2 564,13	36,07	9,02	11,99	2 621,22	Proratisé à/c du 21/12/23
DD-963-XF	HONDA	Moto 125 CM3 Varadero	Essence	13/03/14	0,00	600,00	300,00	259,00	1 159,00	
DD-236-XG	HONDA	Moto 125 CM3 Varadero	Essence	13/03/14	0,00	600,00	300,00	259,00	1 159,00	
7	SAINT-GRATIEN				17 889,51	4 972,95	2 945,08	2 626,78	27 834,32	
FT-548-WM	HYUNDAI	Hyundai Electrique KONA	Electrique	30/10/20	3 415,73	0,00	0,00	845,00	4 260,73	
1	SAINT-PIERRE				3 415,73	0,00	0,00	845,00	4 260,73	

immat	Marque	Modèle	Carburant	1ère M.E.C.	Amortissement	Entretien	Carburant	Assurance	Total	Observations
GC-747-YX	CITROEN	C5 AIRCROSS	Essence	16/11/21	3 035,57	1 500,00	700,00	845,00	6 080,57	
GM-173-VD	PEUGEOT	5008 Active Pack Pure Tech 130CH	Essence	12/05/23	8 222,59	954,92	445,63	537,94	10 161,08	Pratiqué à/c du 12/05/23
DL-153-FF	CITROEN	C3 VTI	Essence	24/10/14	0,00	1 500,00	700,00	845,00	3 045,00	
11 EEJ 95	CITROEN	C4 HDI	Diesel	19/06/06	0,00	1 500,00	700,00	845,00	3 045,00	
DM-072-GW	CITROEN	Jumpy multi	Diesel	04/12/14	0,00	1 500,00	1 400,00	845,00	3 745,00	
DC-512-FR	CITROEN	Berlingo multispac HDI	Diesel	16/01/14	0,00	1 500,00	1 400,00	845,00	3 745,00	
DC-553-FR	CITROEN	Berlingo multispac HDI	Diesel	16/01/14	0,00	364,75	340,44	205,48	910,67	Destruction 29/03/24
FL-164-CH	YAMAHA	Moto 850 MT09	Essence	25/10/19	2 065,24	1 200,00	300,00	399,00	3 964,24	
FL-298-CH	YAMAHA	Moto 850 MT09	Essence	25/10/19	2 065,24	1 200,00	300,00	399,00	3 964,24	
FL-279-CH	YAMAHA	Moto 850 MT09	Essence	25/10/19	2 065,24	1 200,00	300,00	399,00	3 964,24	
FL-015-CH	YAMAHA	Moto 850 MT09	Essence	25/10/19	2 065,24	1 200,00	300,00	399,00	3 964,24	
CO-053-SB	BMW	Moto F 800 GS	Essence	05/04/12	0,00	1 200,00	300,00	399,00	1 899,00	
CO-043-SB	BMW	Moto F 800 GS	Essence	05/04/12	0,00	1 200,00	300,00	399,00	1 899,00	
89 ECY 95	BMW	Moto 850 RT	Essence	21/03/06	0,00	1 200,00	300,00	399,00	1 899,00	
91 ECY 95	BMW	Moto 850 RT	Essence	21/03/06	0,00	1 200,00	300,00	399,00	1 899,00	
15	SOISY-S/S MONTMORENCY				19 519,12	18 419,57	8 086,07	8 160,42	54 185,28	
62	TOTAL GENERAL				93 232,65	57 041,00	28 663,40	30 041,33	208 978,38	

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT DES POLICES MUNICIPALES

Equipements	Acquisitions 2023 HT	Durée AMT	Amort. Annuel	AMT Acq. Antérieures	TOTAL AMT 2024
ANDILLY	0,00		0,00	504,47	504,47
Caméra piétons AXON Offline	2 008,13	1	2 008,13		
Tablette Crosscall	264,92	1	264,92		
Micro-ondes	196,25	1	196,25		
2 vestiaires + 1 banc	443,60	1	443,60		
2 vestiaires + 1 banc	313,34	1	313,34		
ATTAINVILLE-BOUFFEMONT-MOISSELLES	3 226,24		3 226,24	2 612,70	5 838,94
Equipement auxiliaire canin	895,17	1	895,17		
Equipement auxiliaire canin	748,33	1	748,33		
2 casques moto NOLAN blancs	1 033,33	1	1 033,33		
DEUIL-LA-BARRE	2 676,83		2 676,83	1 036,80	3 713,63
Interphone de guichet	162,40	1	162,40		
Lecteur de puces électroniques sur animaux	317,42	1	317,42		
3 bâtons télescopiques	167,37	1	167,37		
Cônes + herses	801,50	1	801,50		
Table ronde	366,70	1	366,70		
GROSLAY	1 815,39		1 815,39	2 199,25	4 014,64
MARGENCY	0,00		0,00	504,47	504,47
MONTLIGNON	0,00		0,00	1 150,10	1 150,10
Armoire forte et double coffre pour arme	5 791,35	10	579,14		
3 GVE	1 836,36	1	1 836,36		
MONTMAGNY	7 627,71		2 415,50	333,00	2 748,50

Equipements	Acquisitions 2023 HT	Durée AMT	Amort. Annuel	AMT Acq. Antérieures	TOTAL AMT 2024
Alcotest 6810/L3	107,75	1	107,75		
Accessoires clinomètres	90,00	1	90,00		
MONTMORENCY	197,75		197,75	2 018,40	2 216,15
Lecteur de puces animal	413,93	1	413,93		
Costume d'entraînement	1 291,67	1	1 291,67		
Taser T7 + Caméra piétons	5 309,17	10	530,92		
Flasball + Protections	5 738,50	10	573,85		
Taser T7 + Caméra piétons	5 745,17	10	574,52		
SAINT-GRATIEN	18 498,44		3 384,89	629,99	4 014,88
SAINT-PRIX	0,00		0,00	380,00	380,00
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	0,00		0,00	2 466,68	2 466,68
TOTAL	34 042,36		13 716,60	13 835,86	27 552,46

DETAIL DES DEPLACEMENTS DES CAMERAS NOMADES

VILLE	CAMERAS	DATE DDE	LOCALISATION
DEUIL-LA-BARRE	NMD02-23	15/12/2023	Cimetière
DOMONT	NMD01-15	08/08/2023	Stade de Fauvettes, Intérieur
GROSLAY	NMD02-26	28/07/2023	Rue de la Coque
MONTLIGNON	NMD01-04	29/09/2023	Angle Rue des Roslers / Rue de Saint-Prix
MONTMAGNY	NMD01-03	06/07/2023	Tabarly
MONTMAGNY	NMD01-03	17/09/2023	Intermarché
MONTMORENCY	NMD01-06	26/01/2023	Place de Venise
MONTMORENCY	NMD01-06	30/01/2023	Rue des Loges Chesneaux
MONTMORENCY	NMD01-06	25/09/2023	Hauts Briffaults
MONTMORENCY	NMD02-08	26/01/2023	Avenue Emile
MONTMORENCY	NMD02-08	29/06/2023	Maille avenue Foch
MONTMORENCY	NMD02-08	26/09/2023	Ecole Buisson
SAINT-BRICE	NMD02-21	11/10/2023	Rue Andromede Beausejour
SAINT-GRATIEN	NMD03-22	01/06/2023	Squarre Agutte
SOISY S/ MONTMORENCY	NMD01-09	30/06/2023	Rond Point de l'Egalité

PROJET CSU2.0 : REMPLACEMENT ET NOUVELLES CAMERAS

Date de mise en service	N° caméra	Statut	Emplacement	Coût Unitaire	Coût Proratisé
12/07/2023	AND1	Existante modernisée	Place Louis Jean Finot devant l'Eglise.	1 500	707
12/07/2023	AND4	Existante modernisée	Angle rue Charles de Gaulle / rue Gaétan Pirou	1 500	707
12/07/2023	AND5	Existante modernisée	Parking rue de l'Eglise	1 500	707
12/07/2023	AND10	Existante modernisée	Parking proximité 9 avenue des Cures	1 500	707
ANDILLY	4			6 000	2 827
15/09/2023	DLB1A	Existante modernisée	Parking de la Gare de Deuil / Montmagny Parking des Aubepines (2 rue des Aubepines)	1 500	440
15/09/2023	DLB1B	Existante modernisée	Angle rue de la Station / avenue du Commandant Manoukian	1 500	440
15/09/2023	DLB1C	Existante modernisée	Angle avenue de la Gare / rue de la Station	1 500	440
07/06/2023	DLB2A	Existante modernisée	Rue Eugène Lamarre devant école maternelle Les Mortes Fontaines	1 500	851
07/06/2023	DLB2B	Existante modernisée	Marché 57 Avenue Mathieu Chazotte	1 500	851
15/09/2023	DLB2C	Création	Angle rue Victor Labarrière / rue de la barre	3 500	1 026
07/06/2023	DLB3A	Existante modernisée	Angle rue d'Ormesson / rue de la Concorde	1 500	851
07/06/2023	DLB3B	Existante modernisée	Angle avenue de la Division Leclerc / rue d'Ormesson	1 500	851
07/06/2023	DLB4A	Existante modernisée	Angle route de Saint-Denis / rue Abel Fauveau Non déplacée	1 500	851
07/06/2023	DLB4B	Existante modernisée	Angle rue Abel Fauveau / rue Louis Braille	1 500	851
10/11/2023	DLB4C	Création	Rue du Camp (dans le virage)	3 500	489
15/09/2023	DLB4D	Création	Angle rue du Camp / rue Van Gogh Aménagement de trottoir / bordures à prévoir	3 500	1 026
07/06/2023	DLB4E	Existante modernisée	Rue de la Galathée face au 3 rue de la Galathée	1 500	851
10/08/2023	DLB5	Existante à déplacer	Angle rue Jean Boulin / rue Napoléon Fauveau	1 500	588
15/09/2023	DLB6	Existante à déplacer	Angle rue Guynemer / rue Julien Porret	1 500	440
15/09/2023	DLB7	Création	Angle rue Charles de Gaulle / rue Robert Camelot	3 500	1 026
07/06/2023	DLB8A	Existante modernisée	Angle route de Saint-Denis / rue du chemin de Fer	1 500	851
10/11/2023	DLB8B	Création	Angle rue des Presles / rue de Balzac	3 500	489

Date de mise en service	N° caméra	Statut	Emplacement	Coût Unitaire	Coût Proratisé
15/09/2023	DLB9	Existante modernisée	Angle rue Galleni / chemin du Tour du Parc	1 500	440
15/09/2023	DLB10	Création	Angle rue de Verdun / rue Pierre Curie	3 500	1 026
15/09/2023	DLB11A	Création	Rond-point rue Jean Mermoz / avenue du Maréchal Foch	3 500	1 026
15/09/2023	DLB11B	Création	Angle rue de Balzac / rue du Pont	3 500	1 026
DEUIL	22			49 000	16 726
25/08/2023	DMT7B	Existante à déplacer	Angle avenue de l'Europe / rue de Paris	1 500	526
25/08/2023	DMT8	Existante à déplacer	Stade des Fauvettes, rue de Paris	1 500	526
DOMONT	2			3 000	1 052
15/09/2023	GRL1A	Existante à déplacer	Angle rue du Général Leclerc / rue Charles de Gaulle	1 500	440
15/09/2023	GRL1B	Existante modernisée	Place de la gare	1 500	440
15/09/2023	GRL1C	Existante à déplacer	Parking de la gare	1 500	440
15/09/2023	GRL1D	Existante à déplacer	Parking de la gare, rue Jean Jaurès	1 500	440
01/06/2023	GRL2A	Existante modernisée	Rond-point des Près Pireaux	1 500	875
01/06/2023	GRL2B	Existante modernisée	Angle rue des Glaisières / rue Henri Dunant Antenne à déposer	1 500	875
01/06/2023	GRL2C	Existante modernisée	1 allée de la Pommerate Salle omnisports Jack Pichery	1 500	875
01/06/2023	GRL3A	Existante modernisée	Angle rue de Montmagny / avenue de la République	1 500	875
GROSLAY	8			12 000	5 260
12/07/2023	MAR3	Existante à déplacer	Rue Henri Coudert, proximité entrée de l'école Le Petit Prince	1 500	707
08/09/2023	MAR5A	Existante modernisée	Angle rue d'Eaubonne / rue des Maquignons	1 500	468
MARGENCY	2			3 000	1 175

Date de mise en service	N° caméra	Statut	Emplacement	Coût Unitaire	Coût Proratisé
15/09/2023	MLG1A	Existante à déplacer	Angle rue de Paris / allée Lucien Simonnet	1 500	440
15/09/2023	MLG1B	Création	Angle rue de Paris / rue Jean Josem	3 500	1 026
15/09/2023	MLG2	Existante modernisée	6 Rue des Rosiers, square Charles de Gaulle	1 500	440
15/09/2023	MLG3A	Existante modernisée	Rue des Ecoles face à la Sente des Jardins	1 500	440
15/09/2023	MLG3B	Existante modernisée	Parking groupe scolaire	1 500	440
15/09/2023	MLG3C	Création	Angle rue de Rubelle / boulevard Armand Hayem	3 500	1 026
15/09/2023	MLG4	Création	Rond-point rue de Paris / rue Larive	3 500	1 026
MONTLIGNON	7			16 500	4 837
13/11/2023	MNY1A	Existante modernisée	Rond-point Maurice Berteaux / avenue du Gal De Gaulle	1 500	197
13/11/2023	MNY1C	Création	Parking rue Sprimont	3 500	460
13/11/2023	MNY1E	Existante à déplacer	Angle rue Pelletier / rue du Château	1 500	197
06/10/2023	MNY1F	Création	Angle rue Pelletier / rue du Parc	3 500	825
28/09/2023	MNY2A	Existante modernisée	Angle Jean Mlssout / sentier de la ferme du four	1 500	386
06/10/2023	MNY2B	Existante modernisée	Sentier de la ferme du Four (mlieu)	1 500	353
28/09/2023	MNY2D	Existante modernisée	Rue Jules Ferry - Abords du collège Maurice Utrillo	1 500	386
10/11/2023	MNY2E	Création	Angle rue Jules Ferry / avenue du 8 mai 1945	3 500	489
06/10/2023	MNY3	Existante à déplacer	Ruelle Face au collège Nicolas Copernic	Marianne 1 500	353
12/06/2023	MNY5A	Existante modernisée	Angle rue Guynemer / avenue de la Gare	1 500	830
06/10/2023	MNY5E	Création	Angle rue Eric Tabarly / rue Carnot	3 500	825
13/10/2023	MNY6	Existante modernisée	Angle rue de la Sourde / ruelle du Pavillon <i>Caméra raccordée sur armoire de Deuil</i>	1 500	325
12/06/2023	MNY7	Existante modernisée	Angle rue des Carrières / rue Robert Foulon Non déplacée	1 500	830
12/06/2023	MNY8A	Existante modernisée	Angle rue d'Epinay / rue auguste et Gustave Perret	1 500	830
12/06/2023	MNY10A	Existante modernisée	5 Route de Saint-Leu, face au Mac-Donald's	1 500	830

Date de mise en service	N° caméra	Statut	Emplacement	Coût Unitaire	Coût Proratisé
19/06/2023	MNY10B	Existante modernisée	Rue des Sablons - face à la pépinière CAPV Non déplacée	1 500	801
12/06/2023	MNY11A	Existante modernisée	Angle route de Calais / avenue Maurice Utrillo	1 500	830
10/11/2023	MNY11C	Création	Carrefour Maurice Utrillo / rue de Pierrefitte	3 500	489
06/10/2023	MNY13	Existante modernisée	Chemin des bas plons	1 500	353
MONTMAGNY	19			38 500	10 592
17/12/2023	MCY1A	Existante modernisée	Angle avenue de Domont / rue de Pascal	1 500	58
17/12/2023	MCY1B	Existante modernisée	Angle avenue de Domont / rue César Franck	1 500	58
21/12/2023	MCY1E	Existante modernisée	Contre allée du carré des commerces parallèle à la rue Racine	1 500	41
06/07/2023	MCY2A	Existante modernisée	Angle chemin du Mont Griffard / boulevard des Champeaux	1 500	732
17/12/2023	MCY2B	Création	Angle avenue de la 1ere armée Française / chemin de la Buttes aux Pères	3 500	134
08/09/2023	MCY3A	Existante modernisée	Angle avenue de la Division Leclerc / avenue Charles de Gaulle	1 500	468
08/09/2023	MCY4	Existante modernisée	Rue des Haras, Parking Eloïse	1 500	468
06/07/2023	MCY5A	Existante modernisée	Place Levanneur (Rue Carnot, angle rue du Marché)	1 500	732
08/09/2023	MCY5C	Existante modernisée	Angle rue Carnot / rue Saint-Jacques	1 500	468
08/09/2023	MCY6A	Existante modernisée	Place au pain Lycée Turgot	1 500	468
06/07/2023	MCY7	Existante à déplacer	Angle ruelle au Savat / route de Saint Brice	1 500	732
08/09/2023	MCY8	Existante modernisée	16 rue du Laboureur Collège Charles le Brun	1 500	468
21/12/2023	MCY10A	Création	Angle avenue de la Fontaine René / boulevard d'Andilly	3 500	96
MONTMORENCY	13			23 500	4 923
15/09/2023	STG1A	Existante conservée	Allée Germain Petitou, à proximité de la pharmacie des Raguénets	1 500	440
01/06/2023	STG1B	Existante modernisée	Place Georgette Agutte, face au centre socio-culturel	1 500	875
01/06/2023	STG1C	Existante modernisée	Boulevard Georgette Agutte	1 500	875
01/06/2023	STG1D	Existante modernisée	Allée des Raguénets (voie piétonne)	1 500	875

Date de mise en service	N° caméra	Statut	Emplacement	Coût Unitaire	Coût Proratisé
15/09/2023	STG1E	Existante modernisée	Allée Germain Petltou, proximité de la Chapelle 11 Allée Germain Petltou Non déplacée	1 500	440
06/07/2023	STG1F	Création	Rue des Raguenets - Abords du City stade	3 500	1 707
15/09/2023	STG1G	Création	31 rue des Raguenets	3 500	1 026
01/06/2023	STG2A	Existante modernisée	Angle rue St Exupéry / rue du Général Leclerc	1 500	875
01/06/2023	STG2B	Existante modernisée	Place des Victoires / Rue Berthie Albrecht - Rond-point Non déplacée	1 500	875
01/06/2023	STG2C	Existante modernisée	Angle rue Berthie Albrecht / allée Maurice Ravel	1 500	875
01/06/2023	STG3A	Existante modernisée	Boulevard de la Gare Non déplacée	1 500	875
01/06/2023	STG3B	Existante modernisée	Place Marcel Sembat	1 500	875
01/06/2023	STG3C	Existante modernisée	Boulevard de la Gare, proximité de la place de la gare	1 500	875
01/06/2023	STG4A	Existante modernisée	Place Charles de Gaulle Non déplacée	1 500	875
01/06/2023	STG4B	Existante modernisée	Place Charles de Gaulle (coté église)	1 500	875
01/06/2023	STG5A	Existante modernisée	Allée Françoise Dorléac - Pharmacie	1 500	875
01/06/2023	STG5B	Existante modernisée	Allée Ralmu - PM	1 500	875
01/06/2023	STG5C	Existante modernisée	Allée Rommy Schneider - Allée Bourvil	1 500	875
01/06/2023	STG5D	Existante modernisée	Allée Michel Simon / Allée Jean Gabin	1 500	875
01/06/2023	STG5E	Existante modernisée	Allée Jean Gabin	1 500	875
01/06/2023	STG5F	Existante modernisée	Allée Claude Brasseur	1 500	875
15/09/2023	STG5G	Existante modernisée	Allée Gérard Philippe - Cinéma	1 500	440
01/06/2023	STG6A	Existante modernisée	Boulevard du Maréchal Foch (sortie de ville)	1 500	875
01/06/2023	STG6B	Existante modernisée	Angle boulevard Foch / boulevard Pasteur (au milieu du rond-point de l'insurrection)	1 500	875
15/09/2023	STG6C	Existante modernisée	52 Boulevard Pasteur	1 500	440
23/10/2023	STG7	Création	Angle rue Fontaine / rue St Exupéry Parc + Skate Parc	3 500	662
15/09/2023	STG8	Existante modernisée	Rond point avenue Catinat / avenue Carnot Lycée Monod	1 500	440

Date de mise en service	N° caméra	Statut	Emplacement	Coût Unitaire	Coût Proratisé
01/06/2023	STG9	Existante modernisée	Rue des Halles entrée du parking	1 500	875
15/09/2023	STG10	Création	Angle rue Parmentier / rue Dunant Collège Langevin Wallon	3 500	1 026
08/09/2023	STG11	Création	Angle rue du Général Leclerc / rue Jules Roubault Ecole Raymond Logeais	3 500	1 093
01/06/2023	STG12A	Création	Angle rue Pierre Curie / rue d'Argenteuil Collège Jean Zay	3 500	2 042
01/06/2023	STG12B	Création	Angle rue d'Argenteuil / avenue d'Orgeval Zone commerciale de la Terre aux Clercs	3 500	2 042
01/06/2023	STG13A	Création	Rue d'Ermont	3 500	2 042
23/10/2023	STG13B	Création	Rue des Marais à la hauteur du 17/21 rue des Marais	3 500	662
06/07/2023	STG14A	Création	Angle avenue Kellermann / rue des Cressonnières	3 500	1 707
08/09/2023	STG14B	Création	Angle avenue Daniel Casanova / avenue Mathilde	3 500	1 093
08/09/2023	STG15	Création	Parc urbain, rue du Général Leclerc	3 500	1 093
SAINT-GRATIEN	37			79 500	85 901
13/10/2023	STP1B	Existante modernisée	Angle avenue du Général Leclerc / rue d'Ermont	1 500	325
13/10/2023	STP2A	Existante modernisée	Rue Albert 1er au niveau du square	1 500	325
10/11/2023	STP3A	Existante modernisée	Rue pasteur, face au complexe Christian Dufresne	1 500	210
23/10/2023	STP3B	Création	Rue Victor Hugo, proximité de la maison de l'enfance, perpendiculaire au chemin piéton	3 500	662
13/10/2023	STP4A	Existante modernisée	Angle route de Montmorency / allée Lucien Desréac Collège Louis Augustin Bosc	1 500	325
22/12/2023	STP4B	Création	Angle sente des Buviers / allée Lucien Desreac	3 500	86
02/11/2023	STP5B	Existante modernisée	Ruelle Pinson	1 500	242
23/10/2023	STP6A	Création	Rue d'Ermont, dos à la Mairie	3 500	662
24/11/2023	STP6B	Création	Rue d'Ermont, face à l'Eglise Notre Dame de la Vallée	3 500	355
SAINT-PRIX	9			21 500	8 190

Date de mise en service	N° caméra	Statut	Emplacement	Coût Unitaire	Coût Proratisé
08/09/2023	SOI1A	Existante modernisée	Place André Foulon, Boulevard Kellerman	1 500	468
08/09/2023	SOI1B	Création	Place André Foulon (vue entrée de la gare)	3 500	1 093
08/09/2023	SOI1C	Création	Avenue Kellermann (entre les voies de circulation, dos à la voie ferrée vue BIP)	3 500	1 093
08/09/2023	SOI1D	Existante modernisée	Avenue des courses (candélabre parking SNCF)	1 500	468
08/09/2023	SOI1E	Existante à déplacer	Rond Point du BIP angle avenue Kellerman Terre-plein central	1 500	468
12/07/2023	SOI2B	Existante modernisée	Avenue de Paris, angle rue des Dures Terres	1 500	707
12/07/2023	SOI3B	Existante modernisée	Avenue Charles de Gaulle / rue des Ecoles	1 500	707
08/09/2023	SOI3C	Existante modernisée	Rue Carnot / rue des Ecoles	1 500	468
06/10/2023	SOI3D	Existante modernisée	Angle rue d'Eaubonne / chemin du Parc (Faire pivoter la crose de 45°)	1 500	353
08/09/2023	SOI4A	Existante modernisée	Rond-point rue d'Andilly / rue du Dr Schweitzer	1 500	468
17/12/2023	SOI5	Création	Avenue Victor Hugo / avenue Balzac	3 500	134
29/11/2023	SOI6	Création	Avenue Jean Jaurès / avenue des Myosotis	3 500	307
22/12/2023	SOI8A	Existante modernisée	Avenue des Noyers / allée Paul Gauguin	1 500	37
21/11/2023	SOI8B	Création	Rue des Maquignons / rue de l'Egalité	3 500	384
12/07/2023	SOI8C	Existante modernisée	Rue des Dures Terres / rue de l'Egalité (CAPV)	1 500	707
08/09/2023	SOI8D	Création	Rue de l'Egalité entre le 25 et le 27 coté parking cimetière	3 500	1 093
08/09/2023	SOI10A	Existante modernisée	Avenue Voltaire / avenue de Normandie	1 500	468
08/09/2023	SOI10B	Existante modernisée	Avenue de Normandie / Centre social Les Noëlés	1 500	468
08/09/2023	SOI10C	Existante modernisée	Avenue d'Alsace	1 500	468
12/07/2023	SOI10D	Existante modernisée	Avenue Descartes / chemin des écoliers (Grp scolaire Descartes)	1 500	707
SOISY	20			42 000	11 070
TOTAL	143			294 500	97 555

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/10/2024

Application agréée E-legafile.com

99_0E-095-219500287-20241016-2024_32-DE